

Montréal, le 19 décembre 2014

**Par dépôt électronique (SDÉ)**

**À : Tous les participants**

**Objet : Demande d'approbation du plan d'approvisionnement et de modification des Conditions de service et Tarif de Société en commandite Gaz Métro à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2014 – Phase 2  
Dossier de la Régie : R-3879-2014**

---

Par la présente, la Régie de l'énergie (la Régie) informe les participants de la Phase 2 du dossier en objet, qu'elle adopte exceptionnellement une procédure de traitement accélérée pour l'examen de certains sujets déposés par Gaz Métro ou annoncés par cette dernière.

Ainsi, la Régie examinera la preuve de Gaz Métro relative au plan d'approvisionnement, laquelle sera transmise à la mi-janvier 2015. Elle tiendra **une audience le 22 janvier 2015, à compter de 8h30 dans la salle Krieghoff** des bureaux de la Régie, plus particulièrement sur les capacités de transport que Gaz Métro proposera de contracter dans les appels d'offres de TCPL et de Union Gas.

De plus, la Régie tiendra une **audience les 2 et 3 février 2015, compter de 9h dans la salle Jean-Paul Riopelle** de ses bureaux sur les sujets suivants, à savoir la demande d'approbation des caractéristiques d'une entente avec Union Gas relative aux modalités d'exercice des capacités d'entreposage à compter du 1<sup>er</sup> avril 2015 ainsi que la proposition d'une méthodologie de calcul de l'outil de maintien de la fiabilité.

Considérant le calendrier serré pour l'étude de ces sujets, la Régie ne prévoit pas de DDR. La Régie demande aussi à tous les participants leur collaboration pour optimiser le temps d'audience.

Nous vous prions d'agréer l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate  
Secrétaire de la Régie de l'énergie  
VD/ml